

Travail en station-service

Recommandations concernant le travail en station-service durant l'épidémie de COVID-19.

❖ **Prévoir la liste de ce qu'il faut absolument**

- Savon liquide/gel hydro alcoolique
- Essuie-mains à usage unique
- Sacs-poubelle
- Lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils

❖ **Accueillir de la clientèle**

- Afficher les consignes et gestes barrières à l'entrée du site et sur les vitres du local
- Lorsque le site possède des pompes automatiques avec paiement par carte, réduire le nombre de pompes avec paiement en caisse, afficher sur chaque pompe à paiement manuel les modalités à la caisse (moyens de paiement, gestes barrière, voies de circulation)
- Matérialiser par marquage au sol ou tout moyen la distance d'au moins 1 mètre 50 entre chaque client
- Installer si possible un écran transparent (hauteur 2 m, à partir du sol, largeur 1 m.)
- Limiter l'activité de vente de carburant et consommables de première nécessité (fermeture de la station de lavage, lubrifiants, autres fournitures...)
- En cas de délivrance de bouteilles de gaz :
 - Si le client peut porter la bouteille, lui demander de poser la bouteille vide dans un endroit dédié, puis regagner son véhicule. Poser ensuite la bouteille pleine à l'endroit où le client pourra la prendre et nettoyer la poignée.
 - Si le client ne peut pas porter la bouteille, lui demander d'ouvrir son coffre et de rentrer dans son véhicule. Nettoyer la poignée et la surface de prise de bouteille vide et la ranger dans son casier.
 - Établir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi : surface de travail, équipements de travail, outils, poignées, portes et boutons, zone de paiement, matériels, susceptibles d'avoir été contaminés.
 - Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun ».
 - Suspendre l'utilisation des fontaines à eau, fournissez des bouteilles d'eau individuelles.

❖ **Établir si possible un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent**

❖ **A la pompe** : orienter les véhicules vers les pompes automatiques

❖ A la caisse /dans le magasin

- Libérer l'employé de toutes les tâches périphériques superflues (carte de fidélité, carte entreprise...).
- Autoriser le paiement au comptoir avec un seul client à la fois en assurant le respect de la distance de 1 mètre 50.
- Favoriser le paiement par carte bleue, sans contact si possible.
- Pour les produits en libre-service essentiels : prévoir les modalités de paiement pour éviter la remise d'argent ou de chèque de main à main

❖ Approvisionnement :

- Réception des marchandises : faire poser les palettes à l'extérieur, ne pas signer de bon de réception avec le stylo du livreur ou avec un stylet si écran tactile (avoir son propre stylo), attendre si possible quelques heures avant de manipuler les marchandises, se nettoyer les mains.
- Approvisionnement des carburants : adapter le protocole de sécurité, éviter les contacts avec le livreur qui doit rester au poste de déchargement, prévoir des lingettes et gel hydro alcoolique pour le livreur.
- Vérifier et surveiller les conditions de réception des carburants à distance.

❖ Prestations annexes (lavage, niveaux, pression des pneumatiques)

- Ne conserver que les prestations liées à la sécurité et celles qui peuvent être réalisées par le client sans aide, laisser l'embout de gonflage à disposition des clients.
- Supprimer les distributeurs automatiques de boissons et friandises accessibles en libre-service ou prévoir une procédure de nettoyage et de réapprovisionnement.

❖ Installations sanitaires/salle de pause et restauration

- Nettoyer la salle de pause de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause.
- Supprimer les verres ou gobelets, utiliser des couverts jetables.
- Organiser la prise des repas en horaire décalé et avec respect des 1 mètre 50. Définir le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisantes, marquer au sol l'emplacement de chaque chaise, éviter les roulettes.

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé